

Compte rendu de l'atelier 2 du 26 juin 2021  
Comment concilier les usages dans le bois ?

An illustration of a forest with a path leading through trees. The trees are depicted with dark brown trunks and green foliage. The path is a light brown color, winding through the forest. The background is a light green color, suggesting a grassy field or forest floor.

# Bois de la Desnerie

Comment concilier ouverture au  
public et préservation ?

UNE INITIATIVE DU DÉPARTEMENT

Loire  
Atlantique

*Pour répondre aux grandes problématiques qui ont émergé à la fois du diagnostic du Département mais aussi de l'enquête et des balades exploratoires, deux ateliers, ouverts à toutes et tous, ont été organisés.*

*Le second atelier, qui a eu lieu le 26 juin 2021, portait sur la cohabitation des usages, les cabanes dans le bois, la gestion forestière, la propreté dans le bois et la charte des usages.*

Lieu : Espace plein air de Port-Barbe, La Chapelle-sur-Erdre

Durée de l'atelier : 2h30, 9h45/10h -12h30

Nombre de participant-e-s : 8 personnes

Animateur-trice-s de la Délégation Nantes du Département :

- Franck ANGOMARD, agent développement local, service Développement local
- Nicolas GABRIEL, technicien espaces naturels sensibles, service Aménagement
- Solenn LE BRAY, stagiaire équipe développement territorial, service Développement local

Intervenante de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre : Patricia BIRY, responsable du service Environnement

## 1. Accueil et introduction

L'atelier s'est ouvert sur un temps d'accueil des participant-e-s. Chacun-e s'est présenté et a fait part de ses activités dans le bois de la Desnerie. Parmi les participant-e-s, 5 personnes viennent se promener dans le bois de la Desnerie, et l'une de ces personnes traversait auparavant ce bois dans le cadre de trajets entre son domicile et son lieu de travail. Enfin trois participant-e-s représentaient respectivement la commission Biodiversité de La Chapelle-sur-Erdre, la Fédération des Amis de l'Erdre et le Comité départemental de cyclotourisme de Loire-Atlantique.

Une animatrice a introduit l'atelier du jour et a rappelé les règles pour que les échanges entre participant-e-s se fassent au mieux, dans le respect et l'écoute. Un bref rappel de la démarche générale du projet a ensuite été faite et quelques résultats du diagnostic du Département, de l'enquête ainsi que des balades exploratoires ont été présentés (multiplication des cheminements non reconnus par le Département, etc.).

Les résultats complets de l'enquête sont disponibles [sur ce lien](#) ainsi qu'une [synthèse des balades](#), les différentes « [prises de vue](#) » depuis la prairie et les [impressions/ suggestions](#) recueillies à l'issue des balades.

Les animateur·trice·s ont ensuite fait le bilan de l'atelier précédent du samedi 12 juin, en rappelant tout d'abord que les thématiques étaient :

- Les cheminements dans le bois de la Desnerie
- L'information et la signalétique

Sur la proposition de créer un fléchage propre au bois de la Desnerie, un participant a rappelé qu'il faudrait faire attention à ce que la signalétique qui l'accompagne soit la même que celle utilisée sur les autres espaces de promenade ou randonnée.

[Diapositives 1 à 5]

## 2. La cohabitation des usages

La cohabitation entre les différents usages est un sujet qui est un peu venu dans l'enquête, mais qui a surtout été abordé lors des balades exploratoires. Deux thématiques majeures ont émergé :

- Les problèmes de cohabitation entre piétons et cyclistes
- Les chiens non-tenus en laisse dans le bois

[Diapositive 6]



Figure 1 : Participant·e·s réfléchissant ensemble aux problématiques de cohabitation des usages

### • Cohabitation entre piéton·ne·s et cyclistes

Les participant·e·s se sont concentré·e·s dans un premier temps sur la problématique de la cohabitation des usages entre piéton·ne·s et cyclistes. Plusieurs problèmes de cohabitation entre ces deux pratiques ont été envisagés et il a été proposé aux participant·e·s de réfléchir par demi-groupe à des propositions de solutions pour résoudre ces problèmes constatés.

Cohabitation entre piéton-ne-s et cyclistes	
Principaux problèmes de cohabitation envisagés <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques de collision entre cyclistes et piéton-ne-s</li> <li>- Chemins dégradés par la pratique du vélo/ VTT</li> </ul>
Propositions de solutions pour une meilleure cohabitation de ces usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un parcours vélo/ VTT clairement identifié avec un balisage adapté</li> <li>- Barrer les entrées des chemins non reconnus par le Département</li> <li>- Aménager un espace « bosses » pour éviter que cela se fasse dans le bois, ou trouver un espace à proximité</li> <li>- Une signalétique vélo/ VTT adaptée, des informations spécifiques pour les trajets domicile-travail</li> <li>- Prévoir une gestion spécifique sur le chemin du bord de l'Erdre (par exemple, signaler les virages, les endroits à éviter à vélo...)</li> <li>- Interdire aux vélos le bord de l'Erdre, avec un accompagnement pédagogique <i>in situ</i>, pour expliquer les raisons de cette interdiction. Sur cette proposition, l'ensemble des participant-e-s n'était pas d'accord, d'autres ont plutôt défendu l'idée d'aménager légèrement le chemin du bord de l'Erdre (exemple : en protégeant les racines des arbres découvertes)</li> <li>- Prévoir une signalétique « Attention, espace partagé », sur les espaces critiques, dangereux</li> </ul>

Un participant a fait remarquer qu'il était essentiel de distinguer les différentes pratiques de vélo/ VTT (entre une pratique en club, une pratique de promenade, une pratique très sportive...). L'enjeu est bien de trouver comment toucher tous ces différent-e-s pratiquant-e-s.

Cette remarque a reçu le soutien de plusieurs participant-e-s à l'atelier.

[Diapositive 7]

### • Les chiens dans le bois de la Desnerie

Face aux constats de chiens non tenus en laisse ou de non-compréhension des raisons de la règle qui oblige les chiens à être tenus en laisse dans le bois, il a été proposé aux participant-e-s un débat mouvant autour de la question suivante : « La règle actuelle impose les chiens en laisse ; maintient-on cette règle ? ».

---

<sup>1</sup> Issus du diagnostic du Département, de l'enquête et des balades, ainsi que de la réflexion commune lors de l'atelier

<b>La règle actuelle impose les chiens en laisse ; maintient-on cette règle ?</b>		
<b>Pour</b> 4 personnes	<b>Neutre</b> 3 personnes	<b>Contre</b> 1 personne
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les chiens sont une menace pour la faune</li> <li>- Cohabitation chien/ cheval pas toujours évidente</li> <li>- Peur des chiens non tenus en laisse, pas toujours bien dressé ni bien surveillés par leur maître-sse. Même les chiens bien dressés peuvent avoir des comportements surprenants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les chiens non tenus en laisse peuvent poser des problèmes pour d'autres usager·ère·s mais s'ils sont bien dressés et surveillés par leur maître-sse, cela ne dérange pas qu'ils ne soient pas tenus en laisse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chien bien dressé, besoin de le laisser se détendre, toujours une surveillance du chien ; si trop de monde chien en laisse.</li> </ul>
<b>Proposition de solutions</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter son comportement en fonction de la fréquentation et/ ou de la saison</li> <li>- Sensibiliser sur les zones sensibles (sites de nidification)</li> <li>- Expliquer l'esprit de la règle</li> <li>- Présence humaine sur site pour sensibiliser</li> <li>- Maintien de la règle mais appliquée avec tolérance</li> <li>- Règle non maintenue mais appel à la responsabilité de chacun</li> </ul>		

[Diapositive 8]

### 3. Les cabanes dans le bois de la Desnerie

Les animateur·trice·s ont présenté une carte qui répertoriait toutes les cabanes dans le bois sur le mois de juin. Ils ont expliqué que ce n'était pas l'activité en elle-même qui posait un problème mais la multiplication des constructions de cabanes ainsi que les zones de piétinement qui les accompagnent. Les participant·e·s ont été invité·e·s à faire des propositions pour mieux réguler cette activité dans le bois et pour faire connaître et respecter ce nouvel usage.

Il a ainsi été suggéré :

- De **prévoir un espace pour les cabanes**, qui serait à déplacer au bout de quelques années afin que le sol puisse se régénérer ;
- De **replanter** les zones de tassement du sol ;
- D'**indiquer** cette zone réservée aux **cabanes sur le plan d'entrée de site** ;
- De **sensibiliser à la nature dans les écoles, les Espaces Jeunes** et d'expliquer en quoi l'activité des cabanes peut poser un problème ;
- **D'informer, de sensibiliser** plus généralement sur le bois, en insistant sur le **caractère sensible du bois** (donner des informations sur sa superficie, ...)

[Diapositive 9]

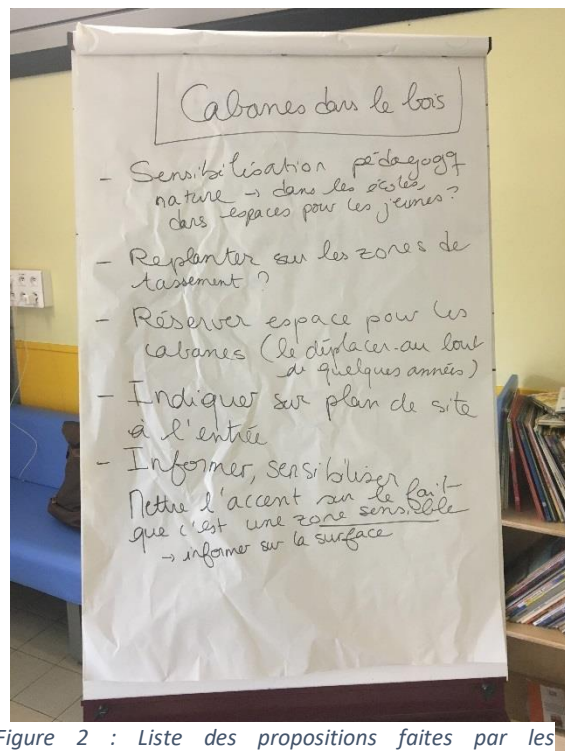


Figure 2 : Liste des propositions faites par les participant-e-s sur la question des cabanes dans le bois de la Desnerie

#### 4. Gestion forestière et propreté du bois de la Desnerie

Dans l'enquête et durant les balades, plusieurs remarques et suggestions ont été faites sur les thématiques de la gestion forestière et la propreté, comme une proposition d'ajouter des poubelles dans le bois. Le technicien espaces naturels sensibles a expliqué quels étaient les choix du Département sur ces deux thématiques.

Les participant-e-s ont suggéré de mieux sensibiliser à ces questions et de communiquer davantage sur les motivations des choix du Département.

[Diapositive 12 à 14]



Figure 3 : Nicolas GABRIEL explique la gestion forestière du bois de la Desnerie

#### 5. Comment faire vivre la charte des usages ?

Enfin, un dernier temps a été consacré à la charte des usages, et surtout à la manière de la faire vivre, sur le court terme et sur le long terme.

Faire connaître la charte	Faire vivre sur le long terme la charte
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de la charte aux partenaires</li> <li>- Faire connaître la charte sur des sites de randonnées</li> <li>- QR code aux entrées officielles du site vers la charte des usages</li> <li>- Associer les comités départementaux</li> <li>- Organiser une journée autour de la charte des usages</li> <li>- Publier des petites vidéos en ligne qui informeraient sur la charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec la commission biodiversité de La Chapelle-sur-Erdre sur l'animation de la charte</li> <li>- Associer les comités départementaux</li> <li>- Refaire des ateliers, des temps forts</li> <li>- Boîte à idées numérique pour continuer de proposer des évolutions pour la charte</li> </ul>

Les animateur·trice·s ont évoqué en toute fin d'atelier l'idée de faire une charte illustrée, et cette proposition a recueilli l'adhésion des participant·e·s.

[Diapositive 15]

La matinée s'est achevée par un temps de retour et d'évaluation de l'atelier. Les animateur·trice·s ont remercié les participant·e·s d'être venu·e·s.

[Diapositive 16]

Les informations concernant la suite du projet sont disponibles en ligne sur la plateforme de contributions : [Bois de la Desnerie à la Chapelle-sur-Erdre : comment concilier ouverture au public et préservation ? - participer.loire-atlantique.fr](https://participer.loire-atlantique.fr)

**Délégation de Nantes**  
**Service Développement local – Unité Développement territorial et Unité Vie locale,**  
**jeunesse et citoyenneté**  
**Service Aménagement – Unité Milieux naturels**  
**26, boulevard Victor HUGO**  
**CS 96308**  
**44263 Nantes cedex**

